

La cantine

Les enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques peuvent déjeuner dans l'un des 75 restaurants scolaires de la Ville du Mans sur inscription et réservation. Les repas sont élaborés par la cuisine centrale municipale.

Page modifiée le jeudi 27 mars 2025 • Données Ville du Mans

Inscriptions



© Ville du Mans

Deux étapes sont **incontournables** pour manger au restaurant scolaire, comme pour participer à toute activité périscolaire proposée par la Ville du Mans. Ceci concerne aussi les activités non payantes.

1. L'**inscription préalable**, au moyen du Dossier unique d'inscription (DUI) que vous pouvez retrouver dans notre fiche d'aide.
2. La **réservation** en cochant les jours de présence de l'enfant pour chaque activité périscolaire.

Si, en cours d'année, de manière ponctuelle, vous souhaitez ajouter ou retirer une date, vous devez nous prévenir au minimum **sept jours ouvrables à l'avance**. Pour cela, vous pourrez [modifier vos réservations en ligne](#) ou auprès du coordinateur périscolaire.

Quotient familial

L'ensemble des prestations périscolaires payantes proposées par la Ville du Mans vous sont facturées au regard de votre quotient familial. Vous pouvez [calculer votre indice en ligne](#). Pour schématiser, il correspond à vos revenus divisés par le nombre de personnes qui composent le foyer.

Selon votre indice, vous pouvez ensuite déterminer la tranche tarifaire qui vous est applicable.

Indice	Tranche
Jusqu'à 228,70	1

De 228,71 à 870	2
Au-delà de 870	3

Tarifications

Les tarifs pour chaque activité périscolaire sont fixés annuellement par le conseil municipal. Pour avoir une indication de ce que vous allez payer, reportez-vous à la tranche qui correspond à votre quotient familial.

La tarification de la restauration dans les écoles maternelles et élémentaires du Mans dépend aussi du lieu de résidence de l'enfant.

Enfant résidant au Mans

Tranche	Tarif 2024-2026
1	0,71 €
2	De 0,71 € à 5,10 €
3	5,10 €

Enfants ne résidant pas au Mans

Le tarif unique est de 6,12 €.

Si vous n'avez pas réservé à temps, vous serez facturé 1 € de plus que le prix de la prestation. Si vous n'avez pas réservé du tout, vous serez facturé 2 € de plus.

Les absences de dernière minute justifiées par un certificat médical de l'enfant ne seront pas facturées. Pour les autres absences, vous serez facturé du prix de la prestation si vous n'avez pas annulé votre réservation au moins sept jours ouvrables à l'avance.

Menu



© Ville du Mans

Qu'est-ce qu'on mange ce midi ? Vous pouvez [consulter le menu des repas servis dans les restaurants scolaires](#) plusieurs semaines à l'avance.

Pensez aussi à [lire nos informations sur la cuisine centrale](#) pour tout savoir sur l'élaboration des menus, l'origine des produits et l'élaboration des plats.

Allergies alimentaires

En cas d'allergie alimentaire reconnue par un certificat médical, il est mis en place un Projet d'accueil individualisé (PAI) en lien avec la famille. Lorsque celle-ci a précisé dans le dossier unique d'inscription une allergie alimentaire éventuelle de l'enfant, le service Éducation la contacte afin de définir le cadre de sa prise en compte.

Repas

Il revient à la famille de fournir le repas. Afin de respecter les conditions d'hygiène réglementaire de conservation des denrées, il lui est remis une glacière, des boîtes hermétiques et une plaque de maintien au froid.

Tarif

La Ville du Mans consent une réduction de 33 % sur le tarif normal. Cela représente le coût de revient d'un repas livré par la collectivité par rapport au coût de revient total de la prise en charge d'un enfant pendant l'interclasse du midi.

Activités

Des temps d'activité périscolaires sont proposées sur le temps du midi. Elles privilégient cinq thématiques pédagogiques.

- manipuler,
- bouger,
- jouer,
- s'exprimer,
- se poser.

Pour les plus petits, il s'agit du temps de sieste dès 13 h, placé sous la responsabilité des Atsem.

Ces activités ne sont pas obligatoires. Pour les externes, elles nécessitent de [s'inscrire et réserver via le dossier unique d'inscription](#).

Groupe scolaire	Téléphone
Alfred-de Musset et Jean-Macé	06 32 12 96 23
Ardriers	06 32 11 58 88
Berthe-Hubert	06 38 44 16 78
Claude-Chappe, Dulac et Paul-Courboulay	06 32 07 18 95
Chasse-Royale et Roger-Bouvet	06 32 10 92 77
Claude-Bernard et Gérard-Philippe	07 86 71 21 58
Adrienne-Bolland et Jean-Mermoz	06 32 11 72 88
Clairefontaine	07 86 71 21 53
Docteur-Calmette	06 32 10 42 73
Ferdinand-Buisson	07 86 71 18 24
Germain-Pilon et Suzanne-Busson	06 32 11 70 74
Gazonfier et Danielle-Casanova	06 32 11 53 12
Général-Gougéard, François-Rabelais et Pierre-de Ronsard	06 32 06 61 08
Henri-Wallon et Épau	06 32 10 91 53
Hauréau et Pierre-Philippeaux	06 32 12 78 77
Julien-Pesche et Marceau	06 32 12 62 01
Jules-Ferry	06 32 10 43 33
Louise-Labé et Marcel-Pagnol	06 32 14 06 49
Louis-Pergaud, Jean-Vilar et Pergaud-Lapierre	06 32 11 72 32
Léonard-de Vinci et Michel-Ange	06 32 10 71 12
Maryse-Bastié et Rose Valland	06 32 12 87 71
Marie-Curie, Garnier-Pagès et Robert-Garnier	06 32 07 58 51
Madeleine	06 32 07 76 04
Maillets, Lucie-Aubrac et Camille-Claudel	06 32 11 31 37
Mauboussin	06 32 06 91 95
Montaigu et Rosa-Bonheur	06 32 12 06 75
Pauline-Kergomard et Édouard-de la Boussinière	06 32 10 74 85
Pablo-Picasso et Louis-Blériot	06 32 10 49 69

Paul-Éluard-Sablonnière	06 32 04 21 86
Pierre-Belon et Pape-Carpantier	06 32 11 05 86
René-Descartes	06 38 52 99 22
Sonia-Delaunay, Petit-Louvre et Gaston-Bachelard	06 32 10 78 10
Nina-Simone et Villaret	06 32 10 87 06
Antonio-Vivaldi, Eugénie-Cotton et Charles-Gounod	06 32 10 97 81

7100

convives

C'est le nombre moyen d'enfants qui fréquentent chaque jour les restaurants scolaires.





[Suivez l'actualité de l'éducation.](#)